



Résiliation mutuel par l'employeur

Par **nostromo**, le **13/12/2010** à **22:20**

Bonjour,

Mon entreprise vient d'être rachetée
(je ne sais pas sous quelles termes, mais les dettes n'ont pas été reprises a priori)

Je viens de recevoir de ma mutuel l'information que nous avons (l'ensemble des salariés) été radiés depuis Aout 2010 car les cotisations n'ont pas été payées par l'employeur alors qu'elles ont été débitées de notre salaire comme d'habitude.

Quel type de recours avons nous contre notre ex employeur ?
Nous pensions faire une action collective au prud'homme,
mais nous ne savons pas dans quelles mesures cela est possible.

En vous remerciant d'avance de votre aide

Par **P.M.**, le **13/12/2010** à **23:15**

Bonjour,

L'employeur à même commis un délit qui pourrait justifier une plainte...

Vous pourriez exercer un recours individuel devant le Conseil de Prud'Hommes mais en demandant la jonction des affaires...